



## Conseil de Sages

### Compte rendu de la réunion du 12 Janvier 2017

**Etaient présents :** Isabelle VERMUSE et Jean-Claude REGNIEZ, Francis BACQUAERT, Jean Marc COULON, Gaston DELBARRE, Bernard DUCATEZ, Gisèle GAILLARD, Christiane LESAGE, Pierre ROULETTE, Annie VANACKER et Michel VANHALST ;

**Etaient absents excusés :** Gilbert DEGROS, Claude GUFFROY, Yves MARIOT et Jean Marie SCHEERS et sur invitation : M FOULON.

- : - : - : - : - : -

#### Ordre du jour :

- Vœux du Président et élection d'un nouveau président
- Approbation du précédent compte rendu
- Points restés en suspend lors de la prochaine réunion
- Questions diverses éventuelles.

#### Vœux du Président et élection d'un nouveau président :

Jean-Claude REGNIEZ est nommé président d'honneur suite à sa démission.

Gaston DELBARRE est élu à l'unanimité président du conseil de sages  
Bernard DUCATEZ reste vice-président.

#### Remarques sur le compte rendu de la réunion du 20 Décembre 2016

- Sera remis en forme avant envoi pour parution sur le site internet de la mairie
- Le compte rendu sera mis en copie à M le maire et M Foulon comme demandé.
- Les gros projets avancent, le quotidien reste plus ou moins en standby.

#### Informations apportées par Monsieur le Maire

##### **L'école maternelle et la crèche.**

L'an dernier, nous avons travaillé l'amont du projet avec toute une série de procédures. Nous avons tout d'abord déterminé nos besoins et sollicité un bureau d'études pour nous accompagner. Après concertation avec les futurs usagers (ATSEM, Equipe enseignante, parents) le programme a été constitué et diffusé via un appel d'offres aux candidats intéressés.

Parallèlement, un comité de pilotage Petite Enfance a été constitué dès février. Elus et partenaires de la petite enfance (Caisse d'Allocations Familiales, Protection Maternelle Infantile du Département, Relais Assistantes Maternelles du Bas Pays, Artois Comm.) co-construisent le projet de fonctionnement de la crèche.

L'équipe d'architectes a été choisie à l'issue d'une procédure de concours qui a réuni un jury composé d'Elus et d'experts. En septembre, ce jury a sélectionné 3 candidats parmi les 18 intéressés et, en décembre, il a établi le classement des offres.

Le Conseil Municipal a, à l'unanimité, validé le programme, l'enveloppe budgétaire et le choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre, respectivement en janvier, juillet et décembre.

Projet retenu : il s'agit du projet présenté par le cabinet Gonin-Archis2

L'équipement est intégré au contexte environnant, entre le cœur d'îlot formé par l'école VARET et le restaurant scolaire d'une part et la rue des chênes d'autre part.



## Conseil de Sages

Il est en forme de L le long de la rue des chênes et d'une nouvelle venelle aménagée entre la rue des chênes et le parvis développé depuis la rue des pins et les entrées d'école maternelle et crèche.

L'équipement dispose d'une crèche de 12 places

L'école maternelle dispose de 6 classes.

Le projet répond précisément à la problématique environnementale avec une toiture végétalisée.

Le projet sera définitivement arrêté courant mars.

Les appels d'offres relatifs aux travaux seront ensuite lancés et les différentes demandes de permis déposées pour instruction.

Les travaux de démolition sont envisagés au cours de l'été et les travaux de construction à la mi-septembre

Ce projet est estimé à 3 500 000 € et fera l'objet de demandes de financements auprès de l'Agglomération, du Département, de la Région, de l'Etat de la CAF, de l'ADEME 'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) et de la Fédération de l'Energie.

**NOTA** : La « commission école » n'a pas pu intégrer un représentant du conseil de sages car elle se devait de respecter la loi qui est très stricte quant à la composition du jury de concours.

### La fibre à Violaines.

Le Président d'Artois-Comm. a intégré Violaines à la seconde phase du programme de déploiement de la fibre optique FTTH du territoire de l'Agglomération avec le partenaire Orange.

Les études commenceront au second semestre 2017 pour une offre fibre courant 2018/2019.

### La nouvelle agglomération de communes

Au premier janvier, la nouvelle agglomération a vu le jour avec la fusion d'Artois Comm. et des communautés de communes Artois Flandres et Artois Lys. L'agglomération passe de 65 à 100 communes avec une majorité de communes de moins de 5 000 habitants sociologiquement proches de Violaines. L'arrivée de ces communes devrait amener un rééquilibrage dans la nouvelle agglomération.

Je demeure opposé au changement de nom au vu des coûts engendrés par le déploiement d'un nouveau logo et de ses supports de communication, mais aussi de l'attachement des habitants au territoire et à l'identité Artois-Comm.

### Le projet de béguinage :

Il prévoit 30 logements pour personnes âgées et personnes âgées handicapées entre la rue Vandoffen et la rue des peupliers.

Au cours du 1er trimestre, le conseil municipal étudiera les propositions d'aménageurs pour une programmation envisagée en 2018.

### Futur Magasin

En attente du Conseil d'état.

Peut-être solutionné dans 6 mois.

Soutien de notre député Nicolas BAYS

### Commission sécurité routière

**Priorité à droite** : Porte à porte envisagé avec M le Maire pour demander l'avis des Violainois.

Participation d'un de nos sages à la commission circulation routière des élus municipaux : pas de nouvelles à ce jour.

Qu'en est-il de l'audit prévu sur le plan de circulation sur Violaines ?

Pas de nouvelle du **stationnement dangereux** sur le trottoir du virage et du croisement au niveau du tabac ?

Stationnement rue du Rétuy ?



## Conseil de Sages

### **Commission « Sécurité citoyenne »**

Mise en place de plaquettes à destination des personnes âgées. La mise en forme pourrait être faite à la mairie par Mme Peggy PORTMANN avec les logos de la Commune et du Conseil de sages.

Plaquette papier ou aimantée ? une seule ou une par sujet ?

Contenu : conseils de prudence, infos de sécurité pour le téléphone, l'informatique, les visites au domicile par colporteur ou autre, les incivilités, les véhicules suspects...

### **Commission cimetière**

Le budget est-il prévu sur 2017 : OUI ainsi que la mise aux normes des WC.

La saisie informatique de l'emplacement des tombes par les services de la Mairie : toujours en attente.

### **Suite des inondations de 2016**

Y aura-t-il un bassin de rétention au niveau de la rue d'ouvert et du marais ?

Les services de la mairie prévoient-ils le déplacement du tableau électrique de la place de Tassigny pour le mettre hors zone inondable ?